

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16 mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves GAVault, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

RÈGLEMENT
FONCTIONNEMENT
DES
ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES
PROPOSÉES PAR LE MIXCUBE

Délibération : 05.2023.044

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

RAPPORTEUR : Madame Delphine CHAPUIS

Le Mixcube, structure de la ville de Saint-Genis-Laval propose chaque année, des activités socioculturelles en direction de tous, petits et grands.

Une dizaine d'activités hebdomadaires sont organisées en périodes scolaires pour répondre aux attentes des habitants en matière de loisirs et de temps libre.

Un large éventail d'ateliers est proposé afin de répondre aux besoins et demandes des usagers : bien-être, domaine culturel, artistique, enseignement, sportif de sorte que chaque usager accède à l'activité qui lui correspond.

Chaque année, l'équipe du Mixcube, à travers un questionnaire et des rencontres, sollicite les usagers et les habitants de la ville pour mieux cerner leurs envies et leurs besoins. L'ambition est de proposer des activités de qualité et accessibles au plus grand nombre.

Les bienfaits des activités socioculturelles ne sont plus à démontrer : plaisir, santé, rencontres, partage, apprentissages... Ces ateliers permettent et favorisent la rencontre, les échanges avec des habitants de toute origine, condition sociale et culturelle pour en faire des espaces de socialisation, de mixités, et de fraternité.

Ce temps libre choisi constitue une occasion d'émancipation, de se soustraire aux difficultés du quotidien, de prendre un temps pour soi dans un cadre collectif bienveillant. La qualité et le professionnalisme des intervenants permet d'offrir un service de grande qualité.

Le règlement intérieur permet de préciser le cadre et les modalités de fonctionnement des activités socioculturelles. Il définit les droits et obligations des usagers inscrits et apporte les informations nécessaires pour en faciliter l'inscription et bénéficier des bienfaits.

Il porte à la connaissance des usagers les conditions de fonctionnement des ateliers auxquels ils participent. Parmi ces conditions :

- Les usagers pourront également payer en 3 fois sur le premier trimestre.
- Les usagers pourront participer à une séance d'essai gratuite pour favoriser la découverte et confirmer une inscription à l'activité de leur choix.
- Les conditions précises d'un éventuel remboursement en prenant en compte certaines situations pouvant le justifier.

Il est important de porter ce règlement à la connaissance des usagers, qui en le signant s'engagent à respecter toutes les dispositions dudit règlement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission, n°1 « Enfance, jeunesse, enseignement, cohésion sociale, égalité » du 4 mai 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le présent règlement intérieur des activités socioculturelles du Mixcube définissant le fonctionnement et les modalités d'inscription à ces activités ;

- **PRÉCISER** que le règlement intérieur s'applique à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Delphine CHAPUIS**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.